

Madame l'Inspectrice d'Académie,

Les documents préparatoires ayant répondu en partie à certaines de nos questions, nous nous permettons tout de même de vous en soumettre quelques autres pour examen, si possible, au CTPD de Mardi prochain.

- Faisant suite à celles déjà exprimées en CTPD et en CDEN, nous réitérons notre demande de bilan départemental des RAR et de tous les établissements placés dans l'éducation prioritaire dans notre département.
- La circulaire de rentrée 2011 évoquant à peine l'éducation prioritaire, hormis au travers du programme ECLAIR, « l'extension de ce dernier étant l'occasion d'une refonte de l'éducation prioritaire » (Vademecum Programme Eclair), quel est le sort réservé aux établissements RRS de notre département ? Plus globalement, l'éducation prioritaire a-t-elle un avenir ? Si oui, quelles formes prendra-t-elle dans notre département ?
- Le collège Salengro a été « invité » à mettre en place une expérimentation sur le niveau 6^e à la rentrée 2011. Quelles en sont les raisons et quelles formes cette expérimentation prendra-t-elle ? Plus globalement, hormis les deux collèges ECLAIR déjà « expérimentateurs », d'autres établissements ardennais (si oui, lesquels ?) ont-ils eux aussi « décidé » de mettre en œuvre une/des expérimentation(s) ? Si oui, lesquelles ?
- Sans réponse à notre demande d'éclaircissements quant aux modalités de recrutement pour le poste de la classe relais du collège Rimbaud, nous nous permettons de la renouveler, dans un souci de transparence. Nous souhaiterions également que le point soit fait sur cette structure spécifique, qu'un bilan soit présenté, des perspectives envisagées.
- Les procédures de validation du Livret Personnel de Compétences montrent de très grandes disparités d'un établissement à l'autre. Dès lors que ces procédures ne sont pas harmonisées nationalement et que la gestion a été renvoyée au seul local, cette validation perd toute crédibilité et toute « validité »... Nous souhaiterions que des éclaircissements nous soient donnés et qu'un bilan soit réalisé pour la rentrée 2011.
- Les remontées de nombre de collègues témoignent que les équipes de direction s'arrogent de plus en plus la « compétence » de gestion des personnels en intervenant pour soi-disant travailler aux mutations des enseignants soit pour « décider » de leurs compléments de service... Ici ou là des stratégies se mettent en place en dehors de toutes règles et procédures pour, en quelque sorte, « choisir ses enseignants »... Nous souhaitons qu'un point particulier soit fait sur cette question et qu'un rappel aux règles en vigueur soit adressé aux établissements.

Vous remerciant à l'avance de l'attention que vous voudrez bien accorder à ces questions et des réponses que vous pourrez leur apporter, nous vous prions, Madame l'Inspectrice d'Académie, d'agréer l'expression de notre considération distinguée.

Madame Fuselier, pour les représentants des personnels FSU